

## À l'attention des coureurs du GPEN 2024

### Les attentes du comité technique à l'inscription

- Inscription complète de l'équipage : barreur, équipiers
- Inscription à la classe (selon les règles de classe : bateau ou équipage)
- Certificat de jauge ou de conformité (AC 4.6)
- Déclaration du matériel utilisé ... notamment N° de série des voiles et marquage selon séries.
- Pesée des équipages (selon les règles de classe) - pesée des poids correcteurs : Des contrôles seront effectués.

### Le document de demande de réparation ou de remplacement de matériel endommagé à remplir dès que possible

<https://arbitrage.<voile.fr/coureurs-et-entraîneurs/documents-a-lusage-des-concurrents-et-des-entraîneurs/>

### Des pénalités standards sans instructions pourront être appliquées

- Ne pas avoir présenté le matériel devant être marqué (voiles et/ou lest si besoin) : 1 point pour chaque course concernée.
- Pesée des équipages incomplètes (selon les classes) : 1 point pour chaque course concernée.

### Des pénalités discrétionnaires pourront être appliquées par le jury sur réclamation du comité technique (avec instruction)

- Matériels oubliés ou non conformes lors du contrôle en mer ou au retour à terre.
- Changement de matériel ou réparation sans demande au comité technique ou information au comité de course.